

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 11/09/2008

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS- A-L'ANTOINE Sandrine, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	PERALTA Françoise qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth GINDRE Nicolas
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 17/07/2008.  
Il relève une erreur et notifie la suppression de la phrase, *page 5, questions diverses/modification du P.O.S.* « sous réserve que l'aménagement s'effectue dans le volume des bâtiments existants ». Le compte-rendu, remarque faite de la modification est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter les points suivants dans les questions diverses :

- 1° - A la demande de M. Jean-Christophe SAVOIE :
  - Suivi du dossier AJENA
- 2° - A la demande de Mme Claudie PILLARD
  - Information suite à la réunion du SMDT
- 3° - A la demande de M. Jean-Louis MICHARD
  - Etude du P.L.U.

## **I. CESSION BÂTIMENTS**

### **A) DOSSIER BOULANGERIE**

Afin de pouvoir définitivement procéder à la démolition du bâtiment « La Fraternelle » et ainsi permettre la réalisation de la nouvelle construction, M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de confirmer la délibération du 20 novembre 2006 dans laquelle la Commune de Septmoncel acceptait la proposition d'achat de la S.A. Le Foyer Jurassien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Confirme la cession à la S.A. Le Foyer Jurassien de Champagnole :
  - des biens mobiliers cadastrés sous les n° AL 166 et 167,
  - ainsi que des parcelles AL 403 acquise de M. Grossiord et AL 164 acquise des conjoints Benoit-Gonin, moyennant la somme de 35 000 € payable au comptant ; étant entendu que la S.A. Le Foyer Jurassien prend en charge le coût de la démolition du bâtiment
- Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Considérant les aléas climatiques de la région, il est important que les travaux débutent le plus rapidement possible. En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la démolition sans attendre la signature de l'acte, mais dès que l'entreprise

Perrier, chargée des travaux, a la possibilité d'intervenir et mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### B) DOSSIER LA POSTE

Une rencontre est prévue mardi 16 septembre entre les déléguées de la gestion des locations et M. et Mme Méquignon afin de faire un point sur la situation, comme il en avait été convenu lors de la séance du Conseil Municipal du 19 juin.

## **II. APPROBATION DE LA 4<sup>EME</sup> MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

M. le Maire informe l'assemblée que les Services de la D.D.E ont transmis le dossier pour approbation et rappelle les éléments essentiels.

Cette modification du P.O.S. concerne les bâtiments en zone NC (agricole).

Il est désormais possible de transformer en zone habitable toute la surface du bâtiment et de construire une extension dans la mesure où elle n'excède pas le tiers de la surface hors œuvre brute (SHOB) du bâtiment existant.

Par ailleurs en zone NC, UA et INA, l'implantation de garages pourra être autorisée avec un recul minimal de 3 mètres par rapport à l'alignement des voies communales, au lieu de 5 mètres, à condition toutefois que les manœuvres d'entrées ou de sorties des véhicules puissent s'effectuer hors des voies publiques.

Considérant que ces modifications ont déjà été étudiées et acceptées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la 4<sup>ème</sup> modification du Plan d'Occupation des Sols qui porte sur les articles NC1, NC6, NC11, UA6 et INA 6 du règlement.

Cette modification deviendra exécutoire après affichage et parution dans la presse.

## **III. SICTOM: RAPPORT ANNUEL 2007**

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2007 du Syndicat de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Haut-Jura.

Le SICTOM du Haut-Jura a été créé le 21 octobre 1974. Il assure la collecte des ordures ménagères, la gestion des déchetteries, le transfert des déchets issus des déchetteries au Centre d'enfouissement technique de Courlaoux et la gestion d'une plate-forme de compostage de déchets verts.

Quelques données chiffrées :

La collecte est assurée pour 66 communes, soit un total de 60 846 habitants.

En 2007, 14 954,93 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées dont 11 488,19 tonnes en bacs gris (souillés) et 3 466,74 tonnes en bacs bleus (récupérables).

Soit un total de 245,8 kg/an/habitant et en moyenne, 30 kg de moins/an/habitant dans le Ht-Jura que dans l'ensemble du département.

\* 2 143,06 tonnes de verre collecté

\* 262,24 tonnes de papier collecté et 423,140 tonnes de carton mis en balles.

A Septmoncel, il y a 14 conteneurs semi-enterrés « Molok » gris et 12 bleus, de 5 000 litres chacun. Soit 1 gris pour 54 habitants, et 1 bleu pour 63 habitants, la moyenne étant de 1 pour 100 habitants. Le coût du traitement est de 107€ la tonne de « gris » et de 53,5 € la tonne de « bleu ».

Le montant par habitant est de 65 €.

Le SICTOM dispose de :

- 2 déchetteries principales à Saint-Claude et Morbier

- 4 déchetteries relais : Moirans, St-Lupicin, Longchaumois, et Les Rousses avec accès gratuit.

Le compte administratif se récapitule de la manière suivante :

- Fonctionnement :	Dépenses : 4 755 856 €
	Recettes : 4 650 329 €
- Investissements :	Dépenses : 601 563 €
	Recettes : 850 793 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2007 du SICTOM du Haut-Jura.

Un exemplaire de ce rapport est en libre consultation à la Mairie.

#### **IV. REPRISE DELIBERATION DU 23/08/1995 « ACTIVITES TOURISTIQUES »**

M. le Maire rappelle que, suite à un accident intervenu à la grotte des Moulins en 1995, une délibération avait été prise pour la mise en garde des pratiquants de certaines activités de loisirs sur des lieux réputés dangereux.

De nouvelles activités à risques se développent telles que l'escalade, le canyoning ou autres sports d'eaux vives, la randonnée, etc.... pour lesquelles, par prévention, la consultation de bulletins météo est essentielle.

En cas d'accident, la responsabilité de la commune peut être engagée et les sauvetages représentent des coûts élevés.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme l'utilité des affiches prévues par la Préfecture du Jura et tout autre moyen d'information pour :

- La mise en garde des personnes sur les lieux réputés dangereux,
- Mettre en garde sportifs et randonneurs qu'ils pratiquent leurs sports à leurs risques et périls et qu'ils doivent avoir pris connaissance des bulletins d'alertes météorologiques,
- Prévenir les pratiquants qu'en cas d'accident, les frais de sauvetage demeureront à leur charge.

#### **V. ENFOUISSEMENT ELECTRIQUE « LE MANON »**

M. le Maire et M. Jean-Louis Michard font un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue au Manon, avec les riverains du secteur de « La Trace », en date du 18 août 2008.

Il y a nécessité d'un renforcement du réseau électrique et les riverains souhaitent un enfouissement des lignes électriques.

Compte-tenu des coûts élevés de l'enfouissement total et après discussion, la proposition suivante a été retenue, satisfaisante pour l'ensemble des riverains :

- Un enfouissement des lignes EDF et Télécom selon un tracé suivant le chemin rural partant du carrefour de La Trace jusqu'à la propriété de M. Wiel, qui remplaceront les lignes vétustes « quatre fils »,
- La liaison avec les habitations plus éloignées restant, pour l'instant, en aérien, dans l'attente d'une future urbanisation de la zone,
- L'engagement de M. Bernard Chevassus-à-l'Antoine d'autoriser ultérieurement des travaux d'enfouissement sur ses terrains privés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, mandate M. le Maire pour solliciter le SIDEC pour une étude précise du projet d'enfouissement ainsi établi, et demande à M. Jean-Louis Michard de poursuivre ses travaux sur ce dossier.

Par ailleurs, il sera demandé à M. Bernard Chevassus-à-l'Antoine de confirmer par écrit son engagement à autoriser ultérieurement les travaux d'enfouissement sur sa propriété.

## **VI. TARIFS PRESTATIONS**

### **A) DENEIGEMENT PRIVE**

Considérant l'augmentation du coût des carburants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, fixe le tarif de déneigement privé pour la commune de Septmoncel, hors secteur du Manon, pour l'année 2008/2009 à 88 € / heure.

Les conditions d'inscription sont les suivantes à savoir :

- Forfait obligatoire d'une heure, soit 88 €
- Tout dépassement d'une heure sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure,
- Le jalonnement des chemins privés devra être effectué par leurs propriétaires.

### **B) UTILISATION DU TRACTOPELLE COMMUNAL**

M. le Maire indique qu'il n'y a pas eu de modification de tarif depuis 2003.

A ce jour, le tractopelle est essentiellement utilisé pour des interventions communales et intercommunales : dans ce cas, la prestation est facturée au prix de 90 € / heure.

Les autres conditions d'intervention du tractopelle avec chauffeur sont les suivantes :

- Mise à disposition gratuite pour les études par le SATAA en vue de l'installation de fosses septiques chez les particuliers,
- Mise à disposition gratuite pour des interventions exceptionnelles auprès des associations,
- Mise à disposition pour les privés dès lors que les interventions ont un caractère exceptionnel nécessitant une action urgente et ayant des conséquences pour l'intérêt public. Coût d'intervention pour les privés : 90 € / heure.

M. le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si ces principes conviennent toujours et si une mise à disposition de cet engin peut être accordée à d'autres demandeurs dans la mesure où l'utilisation est inférieure à une heure et où les entreprises extérieures ne peuvent répondre à cette demande.

Le Conseil Municipal propose de réfléchir à cette question en consultant l'employé communal. Les premières conditions évoquées concernent la limitation des risques au niveau du matériel, la disponibilité de l'employé communal et une information des prix pratiqués sur le marché.

## **VII. COURRIERS DIVERS**

### **A) DEMISSION DE M. et MME GAUTHIER-CLERC**

M. le Maire fait part du courrier en date du 01/09/08 de M. et Mme Gauthier-Clerc informant qu'ils mettent un terme à leur activité de bénévoles de la bibliothèque à compter du 11/09/08.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

M. Jean-Louis Michard rencontrera l'équipe de bénévoles afin de faire le point sur la situation.

Par ailleurs, M. le Maire tient à remercier M. et Mme Gauthier-Clerc pour leur engagement et le temps consacré à faire fonctionner la bibliothèque durant 7 ans. Il est noté l'effort qui a été fait pendant ces années pour constituer un fonds imposant d'ouvrages.

## B) PREFECTURE : COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIERE D'URBANISME

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme la Préfète en date du 03/09/08 concernant les élections de la Commission de Conciliation en matière d'urbanisme : le vote aura lieu par correspondance jusqu'au 7 novembre 2008 au plus tard.

M. Jean-Louis Michard, délégué à l'urbanisme, propose sa candidature et reçoit l'approbation de l'ensemble du Conseil Municipal.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

### A) DECISION MODIFICATIVE N° 7 – REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE

Suite à l'échange de bâtiments entre la Commune et la S.A. Dalloz Frères, à savoir les bâtiments de l'actuelle boulangerie et de « La Fraternelle », il convient de rembourser le dépôt de garantie conformément au bail de location de M. et Mme Gaunet, au nouveau propriétaire la S.A. Dalloz Frères. Cette dépense n'étant pas inscrite au budget 2008, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) : - 945.73 €
- Compte 165 D (Dépôts et cautionnements reçus) : + 945.73 €

### B) CONNECTIC 39

M. le Maire informe l'assemblée que la Sté CONNECTIC 39, alors qu'elle ne disposait pas d'autorisation de projet, ni d'autorisation de travaux, a fait réaliser par la Sté SBTP des travaux électriques au lieudit Le Dîme, nécessitant une traversée de route pour la dépose d'un boîtier électrique.

M. le Maire a immédiatement adressé un fax à la personne en charge du dossier afin de faire stopper les travaux.

Considérant l'intervention sur le domaine public sans autorisation et le non respect des délibérations des 25/04/08 et 19/06/08, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Prend acte de la remise en état de la voie publique et la juge inacceptable,
- Demande une remise en état conforme de la voie publique dans un délai de un mois à compter de ce jour,
- Fait part de son fort mécontentement quant à la manière de procéder sans autorisation préalable,
- Décide de se positionner définitivement sur ce projet, par votre à bulletins secrets, dès lors que les travaux demandés seront exécutés.

### C) TRAVAUX DE POINT A TEMPS

Les travaux de goudronnage « point à temps » ont été réalisés les jeudi et vendredi 4 et 5 septembre 2008.

M. Alain Moyat, délégué à la voirie, a constaté que la signalisation de chantier n'a pas été mise en place en début de travaux comme mentionnée et chiffrée dans le devis de la SA Routière. D'autre part, il souhaiterait pouvoir disposer d'un contrôle sur le tonnage de goudron utilisé.

#### D) SALON DE COIFFURE – LOCAL DU PRESBYTERE

M. le Maire informe que la coiffeuse a effectué un test dans la salle du Club Paix et Joie au Presbytère qui lui convient.

Elle sera une fois par mois à Septmoncel. Une location mensuelle de 30 € lui sera demandée dont (10€ seront reversés au Club Paix et Joie).

La première prestation aura lieu le vendredi 26 septembre. Un affichage public a été réalisé.

Le Club Paix et Joie, renouvelle que soient réalisés des travaux de rafraîchissement de la cuisine, ceux-ci font encore l'objet d'une étude.

#### E) CLSH – CRECHE : REUNION DES ELUS DES COMMUNES EXTERIEURES

Les Maires ainsi que les délégués à la petite enfance des communes extérieures utilisant les services de la crèche et du CLSH de Septmoncel sont invités à une réunion en mairie de Septmoncel le lundi 15 septembre à 20h30 pour un exposé du fonctionnement et du financement de ces structures.

#### F) TRAVAUX A LA FIN DU PRE

M. le Maire fait part de la demande de trois devis concernant les travaux de réalisation d'une plate-forme sur le secteur de la Fin du Pré. Dès réception de tous les éléments, le dossier sera validé.

#### G) COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 04/09/08 qui est consultable en mairie et sur le site internet.

La prochaine réunion aura lieu le 02/10/09.

#### H) LA FORESTIERE

M. Patrick GINI fait état de la réunion en Sous-Préfecture en date du 08/09/08 concernant l'organisation de la Forestière.

Des arrêtés sont pris par le Conseil Général pour les voies départementales et par les mairies pour les voies communales.

#### I) SIGNALETIQUE

M. Patrick GINI présente les propositions faites pour les panneaux de jalonnement. Ils seront mis en fabrication dès l'obtention des réponses des particuliers qui seront sollicités à nouveau individuellement.

#### J) COMMUNE DES MOLUNES : ACHAT EPAREUSE EN COMMUN

M. le Maire fait part de la demande de la Commune des Molunes d'acquérir une épaveuse d'occasion en commun, d'une valeur de 7 000 €.

Il demande que soient étudiées les conditions de fonctionnement, les conditions tarifaires, un éventuel échange avec le tractopelle communal de Septmoncel.

#### K) BALLADE COMMUNALE

M. Patrick GINI a en charge l'organisation de cette 2<sup>ème</sup> randonnée, prévue le dimanche 14 septembre, qui permettra aux élus de parcourir une nouvelle partie de la Commune.

Départ à 8h30 en direction du Gitalet, des Eterpets, la Frairie, le Lac de Lamoura pour rejoindre le Chalet de la Pièce d'Aval où MM. Dominique Bonavero et Alain Rolandez prépareront le déjeuner. Retour par Lajoux, le Manon, le Frêne, l'Etain.

#### L) SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Mme Claudie Pillard, déléguée au SMDT, informe l'assemblée qu'une réflexion doit être menée pour l'élaboration du Budget Primitif de 2009, notamment sur l'évaluation de la participation des communes.

#### M) PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame BRIANCON, chargée de mission au P.N.R a pris contact avec M. le Maire en vue d'organiser une réunion de façon informelle avec débat des problématiques. Les élus sont invités à faire part de leurs souhaits, propositions et orientations en matière d'urbanisme et d'occupation du sol.

M. Jean-Louis Michard est en contact avec May lis REGAD, qui n'est pas disponible avant début janvier 2009.

#### N) DOSSIER AJENA

M. Jean-Christophe Savoie fait part du contact qu'il a eu avec Mme HAFFNER de l'AJENA, en charge du dossier Conseil et Economie d'Energie. Elle se rendra à Septmoncel le 24 septembre pour une réactualisation de l'étude sur les consommations d'énergie.

#### O) INFORMATION ECOLE

M. le Maire informe que la mise en place de la semaine de 4 jours à l'école engendre des répercussions sur les horaires de travail de Melle Florence Prost, ATSEM. Un planning annuel a dû être reconstitué et la diminution des heures passées en école maternelle sera compensée par des heures de ménage durant les congés scolaires.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 16 octobre à 20h00

Séance levée à 00h00

Le Maire,

Affiché le 18/09/2008

Raphaël PERRIN